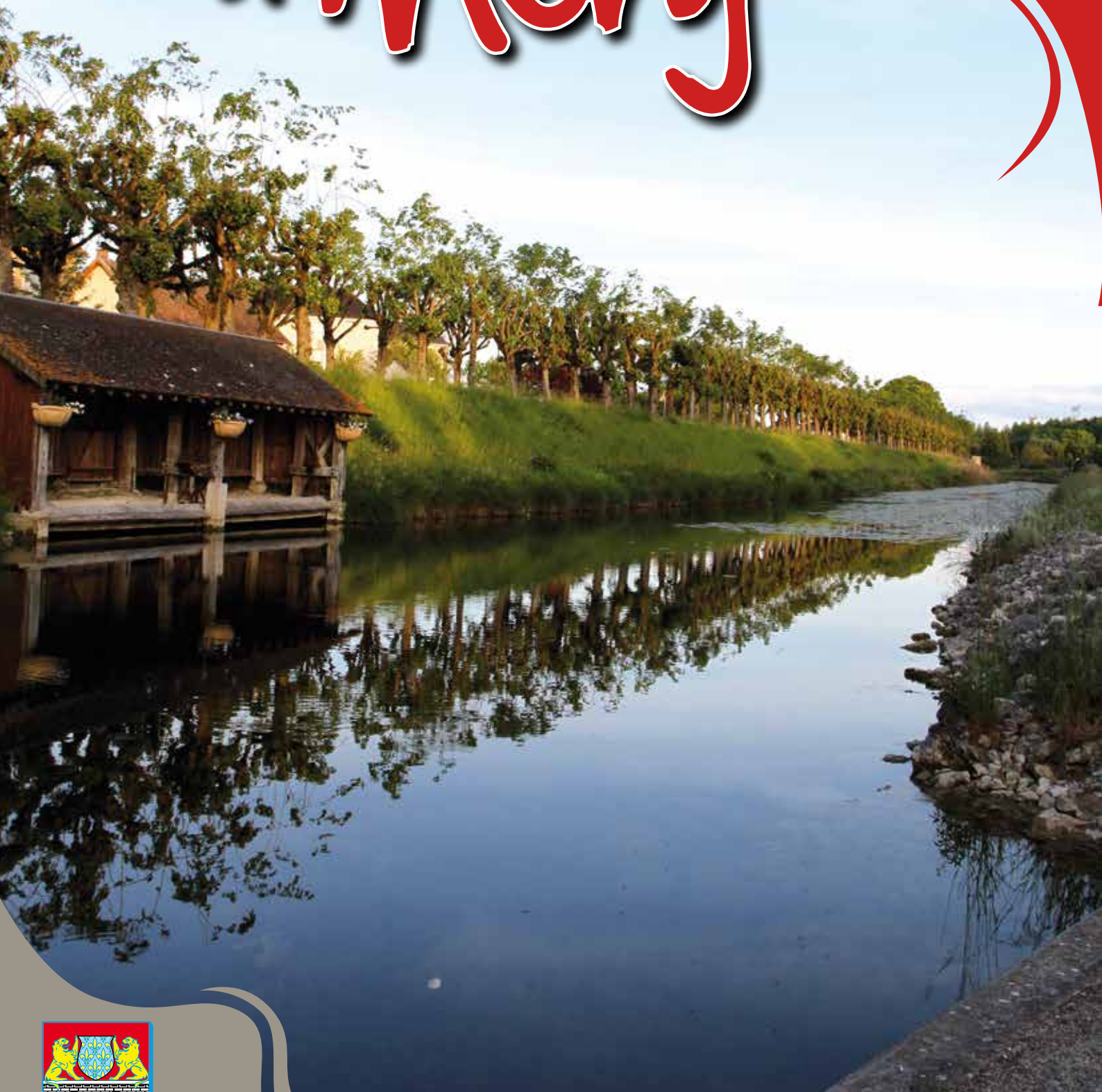


Vivre à Méry



Bulletin municipal d'informations - Juillet 2015



Le mot du Maire

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous parlions des travaux engagés au sein de notre commune. Vous aviez pu notamment découvrir l'avancée du futur château d'eau.

Comme vous avez pu le constater, sa montée fût fulgurante (en 7 jours et 7 nuits). L'avancement des travaux, devenu certes moins flagrant, continue tout de même et concerne maintenant l'intérieur de celui-ci avec l'isolation et l'étanchéité des cuves. La rue des Martyrs de la Libération et la rue du Mail ont subi une réfection (revêtement, trottoirs...). C'est maintenant la rue de l'Armanche qui sera bientôt en travaux avec la réalisation des trottoirs de l'ensemble du Lotissement.

Le diagnostic d'accessibilité P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduites) des bâtiments de la commune recevant du public a donné lieu à de nombreux écarts de conformité. Les écoles (maternelle et élémentaire), la salle des Conférences mais également la mairie sont concernées par cette non-conformité. Nous travaillons donc activement sur ce dossier afin de préparer les futurs aménagements obligatoires et ainsi ne rien faire dans la précipitation et la démesure.

Juste avant les départs en vacances, la municipalité a souhaité mettre en place, avec le soutien de

la Gendarmerie Nationale, le dispositif « Participation citoyenne ».

Son but premier est de dissuader un maximum les personnes souhaitant faire acte de délinquance ou d'agression à Méry-sur-Seine. La signature d'une convention entre la Préfecture, la gendarmerie et moi-même et l'installation de panneaux sont un premier pas vers la dissuasion.

Quelques habitants le souhaitant pourront devenir voisins vigilants et ainsi aider le voisin dit « référent » (qui est le voisin ayant un lien direct avec la gendarmerie) à sécuriser son quartier. Attention, cette participation n'est en aucun cas les prémices d'une formation de milices ou de délateurs... Un voisin vigilant prévient son « référent » sur des comportements suspects (voiture inconnue qui passe plusieurs fois au ralenti, faux commerciaux EDF...) mais n'intervient jamais, ni sur le terrain, ni pour faire des témoignages... Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui vous renseignera sur ce dispositif et comment y adhérer.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances à toutes et à tous..

Serge LEGRAS, maire de Méry-sur-Seine

Petit rappel avant travaux

Vous souhaitez réaliser des travaux ou un agrandissement ?

Avant tout travaux, il est souhaitable de se rendre au secrétariat de votre mairie afin de collecter les informations concernant la faisabilité de votre projet. En effet une demande d'autorisation est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle

construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Au-delà, un permis de construire sera nécessaire.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux envisagés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable.

Infos diverses

Vous avez dit Moustiques ?

Les petites bêtes nous empêchent de dormir. Impossible d'aller au jardin. Pas question de manger dehors le soir. Le cheval, au pré, est fou...

Mais, que fait la mairie, que font les autorités.

Tiens, les sales bêtes sont moins nombreuses.

Qui dans la commune n'a pas entendu ou tenu ces discours.

Qu'en est il exactement ?

Nos envahisseurs, les moustiques, appartiennent à la famille des Aedes.

Ces charmantes petites bêtes pondent leurs œufs dans la terre humide et non dans l'eau.

Les pontes comportent environ deux cents œufs, déposés dans nos zones humides de la vallée de la Seine. Pour se développer, il leur faudra être au contact de l'eau, lors d'une inondation, par exemple. De surcroît, les œufs peuvent rester plusieurs années dans le sol, avant de se transformer en moustique, après leur développement sous forme de larve dans l'eau.

Cerise sur le gâteau, il existe plusieurs familles d'Aedes dont le développement s'effectue à des périodes différentes, y compris en décembre.

Que fait on pour lutter ?

L'information est intéressante, me direz vous. Reste qu'elle ne supprime pas la nuisance de ces bestioles.

D'un point de vue pratique, que fait-on ?

Chaque année, au mois de mars, peu avant l'apparition des feuilles des arbres, un traitement aérien est effectué par hélicoptère. Cette année, une nouvelle crue en fin avril, entraîna l'inondation de la vallée, avec retour de bonnes conditions de prolifération des moustiques.

Le coût élevé du traitement aérien, tout autant que sa mauvaise efficacité, lié aux feuilles des arbres, empêcha le traitement.

De plus, on ne peut pas employer n'importe quel produit. Il ne faut pas que le traitement détruise les abeilles. Et, il ne faut pas que les produits utilisés aillent contaminer l'eau destinée à l'alimentation humaine que l'on pompe dans la vallée.

C'est la faute aux barrages réservoirs.

Grand classique des idées reçues, cela se révèle faux. Les moustiques ont toujours hanté la vallée de la Seine. Les barrages écrètent les crues, les étalant dans le temps. Cela permet ainsi de diminuer les surfaces inondées, tout autant que le nombre de moustiques.

Que fera t-on à l'avenir ?

Les syndicats de démoustification changent, sous l'égide du Syndicat Départemental des Eaux, afin d'avancer vers une meilleure efficacité.

Et il importe de ne pas oublier les prédateurs naturels des moustiques et de leurs larves. Cela va des grenouilles aux chauves-souris, en passant par les libellules et les hirondelles. Ces prédateurs naturels sont gratuits et nous aident à diminuer notre facture de traitement.

Notre santé dans tout cela ?

La dengue, la fièvre jaune tout autant que le chikungunya n'ont pas encore envahi, fort heureusement notre département. Un bon point pour nos moustiques ne transmettant pas ces pathologies.

Quant au paludisme, il a disparu de la région il y a plusieurs siècles.

Il nous reste les démangeaisons des piqûres et les troubles du voisinage. C'est un moindre mal.

Pierre BENOIT



Infos municipales

Charte d'entretien des espaces publics : la commune reçoit le label (niveau 1) !

L'entretien des espaces en Zone Non Agricole (ZNA) s'effectue par des produits dits phytosanitaires (pesticides). Cela touche ainsi les espaces verts, voirie et cimetière dans les communes.

Une étude régionale de 2013 indique que les produits les plus employés sont des herbicides, migrant lentement dans les eaux souterraines. Cette contamination peut localement rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

Pourquoi l'entretien des ZNA dégrade fortement les eaux ?

Ces zones sont fortement imperméabilisées, d'où un abondant ruissellement.

Par ailleurs, les sols traités, le plus souvent, sont dépourvus de matière organique piégeant les produits phytosanitaires avant leur dégradation ultérieure par les bactéries du sol. Les eaux de pluies s'en vont donc rapidement dans les rivières, chargées de pesticides.

Comment inverser la tendance ?

Cela passe par l'amélioration des pratiques de désherbages. Ainsi, la binette est toujours d'actualité. Cela peut être également l'emploi d'écorces broyées empêchant la pousse des

adventices (mauvaises herbes) tout autant que le brûlage physique, sans occulter la hiérarchisation des espaces à désherber.

Les trois objectifs de la charte

Niveau 1 : traiter mieux

Pour ce faire, il faut connaître au mieux les produits, les doses efficaces tout autant que leur toxicité aigüe et chronique.

Niveau 2 : traiter moins

Comment faire ? Repérer sur plan les zones à traiter tout autant que les doses apportées et les temps de retour, avec traçabilité du traitement. Il y a également le recours à des techniques autres : broyage, brûlage, binage, participation active des citoyens devant chez eux.

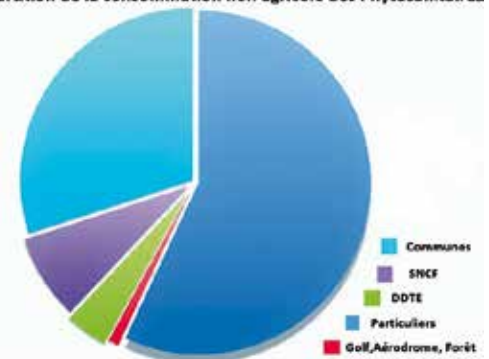
Niveau 3 : ne plus traiter chimiquement, grâce à la mise en place des actions précédentes.

Avantage communal

C'est un passage obligé pour avoir des subventions de l'Agence de l'Eau, pour les travaux sur le réseau d'eau potable (captage nouveau et création d'un nouveau réservoir).



Répartition de la consommation non agricole des Phytosanitaires



Des allées, des cimetières...

Infos associations

Nouveau en septembre !

Atelier Gym du Cerveau

Tous les lundis de 14h à 15h30

- > Public concerné : Adulte tout âge soucieux de son bien-être
- > Durée d'une séance : 1h30, toutes les semaines, de septembre à juin hors vacances scolaires
- > Déroulement : de l'information et des activités pratiques
- > Outils utilisés : Brain Gym - Bal à Vis X - Gestion mentale
- > Animatrice : Véronique LUNAS - 06 31 02 71 03
Email : veronique.lunas@sfr.fr



L'association de pêche Romilly-Méry vous informe !

Conformément à la législation, l'association de pêche va renouveler son conseil d'administration en fin d'année 2015.

Beaucoup de ces membres actuellement en place, après de nombreuses années consacrées à la pêche associative ont fait savoir qu'ils se retireraient en fin de mandat.

L'association se porte bien mais elle a besoin de nouveaux bénévoles pour assurer son avenir...et elle en appelle aux bonnes volontés !

L'assemblée générale extraordinaire consacrée au renouvellement des cadres de l'association aura lieu le 13 Novembre 2015 à 20h30 au foyer MONTMOUSSEAU de ROMILLY SUR SEINE.

Coupes de bois

Le tirage au sort pour l'attribution de coupes de bois du domaine communal se fera le samedi 24 octobre 2015 à 10 h 30 au centre Socio-Culturel.

Les personnes inscrites devront être présentes ou se faire représenter. Inscription à la mairie jusqu'au 21 octobre inclus.

Les personnes qui ont eu un lot en 2012 et 2013 ne pourront pas s'inscrire.



Enfance et Jeunesse

Bilan périscolaire 2014/2015

Après une année scolaire, le bilan des activités périscolaires se trouve être positif.

En effet un peu plus de 100 enfants ont participé aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui ont été mises en place après l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux familles au mois d'avril dernier et le retour fait par celles-ci soulignait une réelle satisfaction aussi bien sur le choix des activités proposées que sur leur qualité et celle des intervenants qui les encadraient.

Les activités organisées par l'équipe d'animation du mercredi après-midi ont remporté un franc succès avec une fréquentation qui s'est accrue au cours de l'année. Une vingtaine d'enfants ont profité des animations toujours variées qui étaient programmées et notamment sur la période de Noël.

Cette saison périscolaire s'est clôturée par une fête qui s'est déroulée le 26 juin dernier dans la cour de l'école élémentaire. Jeux, ateliers, démonstration de zumba, exposition des diverses productions des ateliers créatifs des NAP, goûter, et tombola ont ponctué cette fin d'après-midi qui s'est passée dans la bonne humeur et avec le soleil !

Rendez-vous au mois de Septembre pour entamer une nouvelle saison pleine de nouveautés....

Bonnes vacances à tous !



Rentrée 2015/2016

La rentrée aura lieu pour les enfants le mardi 1^{er} septembre 2015.

De nouveaux horaires d'enseignement scolaire ont été adoptés pour cette nouvelle rentrée.

<i>Jour</i>	<i>Horaires matin</i>	<i>Horaires après-midi</i>
Lundi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00
Mardi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00
Vendredi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00

Les jours et horaires des Nouvelles Activités Périscolaires seront les suivants :



<i>Jour</i>	<i>Horaires après-midi</i>
Lundi	16h00 - 17h00
Mardi	16h00 - 17h00
Jeudi	16h00 - 17h00
Vendredi	16h00 - 17h00



Quelques dates à noter

Vendredi 17 Juillet 2015 : dernier jour pour rapporter les dossiers d'inscription aux activités périscolaires qui auront été distribués la dernière semaine de l'année scolaire dans les écoles.

Vendredi 21 Août 2015 : dernier jour pour déposer la fiche d'inscription à la restauration scolaire et à la garderie.

Au-delà de ces dates les inscriptions ne pourront être prises en compte.

Histoire

La statue du Volontaire de 1792 ou Valmy sous l'Occupation

Le Volontaire, statue sur la place des Frères Croala, est une oeuvre commémorant la République. Elle représente un soldat de l'an II (un des deux frères Croala, natifs de Méry, engagés dans l'armée révolutionnaire en 1792 et fusillés en 1793 pour avoir refusé de tirer sur la foule en colère, à Paris).

La statue, grandeur nature, ne manque pas d'un certain souffle. Réalisée par un sculpteur de Cravant, dans l'Yonne, René Phileas Carrillon, c'est un don du gouvernement, à l'époque du Ministre de la santé et maire de Méry, le professeur Pinard. Elle fut installée en 1908.

En sabots et bonnet phrygien, notre volontaire court à l'attaque, élevant d'une main son fusil au-dessus de sa tête et s'appêtant de l'autre à prendre le sabre qui pend à ses côtés.

Cette statue est évidemment dérangeante pour l'occupant qui fera tout pour la faire disparaître.

En février 1942, Monsieur Maurice Parez, maire de la commune, reçoit du bureau des non-ferreux deux injonctions de livraison. Il décide de faire la sourde oreille.

Mais, quelques temps après, il reçoit un coup de fil de la Préfecture :

« Un ordre est venu de Reims. Ils veulent le Volontaire. Ils veulent le Danton d'Arcis. Rien à faire. »

Le maire part aussitôt à la Préfecture, où il trouve un chef de bureau compréhensif :

- Nous allons, dit-il, sacrifier Croala pour sauver Danton !

- Il faut sauver les deux, répond Monsieur Parez. Je me couvre derrière un camion que vous direz m'envoyer et qui ne viendra pas.

On décide d'essayer et on organise une comédie destinée à abuser tout le monde.

Ayant expliqué les choses aux employés communaux, il fait donc jeter bas le bronze gênant, devant une population sans doute révoltée mais muette.

Le soir on charge la statue sur un diable de marbrier et on la conduit discrètement dans un hangar municipal.

La population ignorant la vérité ne ménage pas la municipalité dans ses commentaires.

En définitive, Monsieur Parez arrivera à faire oublier la statue.

Au lendemain de la libération, elle ressurgira et sera remise en place sous les yeux d'une population enthousiaste.

Seul les canons à ses pieds auront disparu.

Pierre BENOIT

Sources : Archives départementales
et documents locaux



Agenda (de juillet à décembre 2015)



Juillet

- 13 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice sur le bassin du Canal
- 24 : fête de fin d'année du club MNG sur la place du 14 juillet
- 26 : vide grenier organisé par le Comité de Foire dans la rue du colège

Août

- 25 : Cérémonie

Septembre

- 25 : Belote organisée par le club Le Renouveau
- 27 : Déball'tout organisé par l'as-

sociation familiale de Méry-sur-Seine et ses environs

Octobre

- 3 : Belote organisée par l'UNCAFN de Méry
- 11 : Foire commerciale
- 24 : Soirée cabaret (danses, théâtre, rire et chansons) organisée par le Comité des Fêtes

Novembre

- 1^{er} : Bourse aux cartes postales à la salle polyvalente
- 7 : Loto organisé par l'UJM FOOT

11 : Cérémonie

- 22 : Tournoi d'échecs (Homologué F.F.E)
- 28 : Repas dansant organisé par l'UNCAFN de Méry

Décembre

- 4-5-6 : Téléthon
- 12 : Loto organisé par le Comité des Fêtes
- 19-20 : Marché de Noël organisé par le Comité de Foire
- 31 : Réveillon de la St Sylvestre organisé par le Comité de Foire



Déchèterie de Méry-sur-Seine		
	Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Lundi	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Mardi	Fermée	
Mercredi	13h30 - 19h00	13h30 - 16h30
Jeudi	Fermée	
Vendredi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 16h30

Déchèterie de Fontaine-les-Grès		
	Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Lundi	13h30 - 19h00	13h30 - 16h30
Mardi	Fermée	
Mercredi	Fermée	
Jeudi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Vendredi	Fermée	
Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00	9h00 - 12h00 13h30 - 16h00

Déchèterie de Saint-Mesmin		
	Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Lundi	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Mardi	13h30 - 19h00	13h30 - 16h30
Mercredi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Jeudi	Fermée	
Vendredi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00	9h00 - 12h00 13h30 - 16h00

Fête Nationale 2015
Lundi 13 Juillet 2015
 Retraite aux Flambeaux
 Départ 21h30 Place du 14 Juillet
 Feu d'artifices sur le port à partir de 23h

Horaires d'ouverture de la mairie

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

> Jeudi : de 13h30 à 16h00 (fermé le matin).

> Samedi et dimanche : fermé

